



DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

Modalités et pièces à fournir

Dépôt du dossier

- Prise de rendez-vous obligatoire au 01 34 05 20 93.
- Le demandeur doit se présenter personnellement en mairie.
- Le demandeur doit être le propriétaire ou le locataire en titre.
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Un autre rendez-vous sera fixé selon les disponibilités du planning.

Pièces à fournir

Originaux et photocopies

1 HÉBERGEANT

- **Pièce d'identité en cours de validité** : Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour
- **Revenus** :
 - ▶ Bulletin de salaire de l'hébergeant et de son conjoint (ou document de retraite, Pôle Emploi...)
 - ▶ Justificatif de versement des allocations familiales
- **Justificatifs pour les propriétaires** :
 - ▶ Titre de propriété + facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe
 - ▶ Avis d'imposition (revenus + taxe foncière + taxe d'habitation) + tableau d'amortissement de l'emprunt + charges de copropriété
- **Justificatifs pour les locataires** :
 - ▶ Bail locatif + quittance de loyer
 - ▶ Avis d'imposition (revenus + taxe d'habitation)

2 PERSONNE HÉBERGÉE

- Photocopie du passeport
- Adresse du domicile
- Périodes et durée du séjour

3 TIMBRE FISCAL

Achat en ligne sur timbres.impots.gouv.fr ou chez un **buraliste**. Le jour du rendez-vous, se munir du récépissé (exemplaire papier, SMS, mail) sur lequel doivent être mentionnés le n° du timbre, la date achat, le montant et la date fin de validité.
Tarif : 30 € par famille (couple marié + enfants mineurs) ou par personne (majeure ou mineure) voyageant seule.

4 CONTRAT D'ASSURANCE

Contrat d'assurance souscrit obligatoirement soit par l'hébergeant, soit par la personne hébergée.
Cette attestation d'assurance n'est pas obligatoire lors du dépôt du dossier en mairie. (Case à cocher sur l'attestation d'accueil).

5 ACCUEIL D'UN MINEUR SEUL

Autorisation parentale établie sur papier libre, précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que l'état civil de la personne qui l'accueille.

L'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.

Service Administration Générale

Hôtel de Ville - 2 avenue du Général de Gaulle - 95230 Soisy-sous-Montmorency

☎ 01 34 05 20 00 ✉ mairie@soisy-sous-montmorency.fr

🕒 **Lundi** : 13h30 ▶ 19h | **Mardi au vendredi** : 8h30 ▶ 11h45 et 13h30 ▶ 17h | **Samedi** : 8h30 ▶ 11h45

SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR



Soisy
SOUS-MONTMORENCY